

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.01.02 Convocation du 24.01.2002

Compte rendu affiché 4 Février 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mlle VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**  
**Objet : Subvention Exceptionnelle**  
**"Marché de Noël".**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes DURAND, PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** Mme BROSSARD par Mme WYMAN – M. CHRETIN par M. POINT – Mme BERRA par M. FAURE.

**Absents excusés :** MM. MEYER, et FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que pour la première fois, en 2001, a été organisé un "Marché de Noël", place Ampère. Il s'agissait d'une expérience permettant de dégager l'intérêt local de cette manifestation et, concrètement, d'estimer sa faisabilité.

Il explique que l'expérience proposée par un groupe d'étudiants en 2<sup>ème</sup> année BTS au Lycée Claude Bernard de Villefranche, a nécessité l'engagement financier de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 1 067 €, au profit de "ACTS – Action commerciale Lycée Claude Bernard", subvention correspondant au financement de l'action prise dans sa totalité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant l'intérêt présenté par l'expérimentation de l'opération en centre ville d'un "Marché de Noël,
- Décide d'attribuer une subvention de 1 067 €uros au profit de "ACTS – Action commerciale Lycée Claude Bernard",
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- Précise que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 31 Janvier 2002  
Pour copie conforme,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire :  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 19 Février 2002  
- de la publication le 20 Février 2002  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 19 Février 2002